Une discussion ne tarda pas à surgir entre l'ouvrier agricole et sa femme. Elle fut particulièrement violente. De la vaisselle fut brisée, des meubles malmenés. L'ivrogne ayant menacé de mettre le feu à la maison, s'avança vers sa femme pour la frapper. Cette dernière, prise de peur, gagna la cour de la maison, puis le champ voisin. Son mari l'y poursuivit.

En entendant tout ce bruit, les deux fils, Louis et Henri, qui étaient couchés, se levèrent, afin de se rendre compte exactement de ce qui se passait et au besoin pour intervenir.

Louis, voyant son père menacer sa mère, sentit l'exaspération le gagner. Il s'empara dans une armoire, d'un couteau à découper à lame recourbée et longue de 15 centimètres, puis s'élança. En quelques enjambées, il rejoignit son père et lui porta dans le dos un coup de son arme.

L'ouvrier agricole se retourna vivement. Au même instant, son fils le frappa à nouveau, en pleine poitrine cette fois. Blessé à mort, Desbucquoy chancela, fit péniblement quelques pas, sans doute pour regagner sa demeure, puis tomba pour ne plus se relever. Son décès avait été presque instantané.

Affolé de l'acte qu'il venait d'accomplir, le meurtrier, sans prendre la peine de se chausser, sauta sur sa bicyclette et partit à la recherche d'un médecin.

Le parricide se constitue prisonnier

Louis Desbucquoy rencontra au Café Lillois M. le docteur Ficheux.

Après s'être affalé sur une chaise, le parricide dit au praticien le crime qu'il venait de commettre. M. Ficheux se rendit immédiatement au Chemin des Trois Fenêtres, mais il ne put que constater la mort de la victime.

Toujours à bicyclette, Louis Desbucquoy gagna alors la gendarmerie.

Ce fut le brigadier Mignot qui le reçut.

— J'ai, lui dit-il, tué mon père ! Je viens me constituer prisonnier. Arrêtez-moi ! Puis il éclata en sanglots.

Après qu'il fut un peu plus calme, le brigadier interrogea le jeune homme. Ce dernier relata la scène du drame.

Des gendarmes furent envoyés pour contrôler les faits à la maison du crime, pendant que le jeune Louis était enfermé dans un cachot en attendant son transfert à Lille.

Descente du Parquet

Mardi matin, le Parquet de Lille, avisé du crime que nous venons de relater, descendit au hameau du Cœur-Joyeux. Il était représenté par MM. Fieffé, procureur de la République ; Blanchard, juge d'instruction, et Prin, greffier.

Les magistrats, après avoir examiné les lieux, procédèrent à l'interrogatoire du meurtrier, puis ordonnèrent son transfert à la maison d'arrêt.

L'autopsie du corps de la victime, pratiquée dans une chambre de la maison de la famille Desbucquoy, par M. le docteur Muller, médecin légiste, permit d'établir que le coup de couteau ayant déterminé la mort était celui porté à la poitrine. La lame avait atteint le cœur, ce qui détermina une hémorragie abondante.

Inutile d'ajouter que la douleur de la famille Desbucquoy est navrante. Tous ses membres sont d'accord pour déplorer ce qui s'est passé, mais tous aussi déclarent que depuis trois ans « le père » leur menait une existence devenue insupportable.

Etant donné les aveux du meurtrier et le peu de complication des faits, il apparaît d'ores et déjà que l'instruction concernant cette triste affaire sera rapidement terminée.

Deux millions ont été escroqués à l'Etat

L'entrepreneur parisien Bouysse qui en prpfita comparaît devant le tribunal d'Amiens

Amiens, 12. — Hier ont commencé, devant le tribunal correctionnel d'Amiens, les débats de l'affaire d'escroqueries commises lors du comblement des tranchées dans la région d'Amiens.

On sait que l'entrepreneur parisien Bouysse est inculpé d'avoir, avec la complicité du vérificateur de l'Etat, Sisson, majoré ses mémoires dans de telles proportions qu'il aurait escroqué à l'Etat près de deux millions.

L'audience a été mouvementée. Divers témoins ont été entendus au sujet du comblement des tranchées de Vignacourt, pour lesquelles M. Bouysse réclama le paiement de 1.185.442 mètres carrés, au lieu de 103.000 mètres carrés, occasionnant pour cette seule somme, un préjudice de 773.000 francs à l'Etat.

Un satyre condamné à 15 ans de travaux forcés

Bruxelles, 12. — (De notre corresp. parti.). — La Cour d'Assises du Hainaut siégeant à Mons a condamné à 15 ans de travaux forcés le nommé Charles Watteau, maréchal-ferrant à Soignies pour tentatives de viol sur plusieurs enfants.

Receveurs buralistes

Sont nommés receveurs buralistes de 2e classe, 2e catégorie les candidats militaires dont les noms suivent :

M. Dewitte, à Tétéghem (Nord) et M. Alphand, à Berlaimont (Nord).

La question du budget des dépenses recouvrables reste en suspens

(De notre Rédaction parisienne)

Paris, 12. — Ainsi qu'on le verra dans un communiqué dont nous parlons d'autre part, au sujet de la réunion des Commissions des Finances et des Régions Libérées de la Chambre, la question de la disjonction des articles incorporés dans le budget des dépenses recouvrables reste en suspens.

Deux thèses difficiles à concilier

Dès le début de la séance, on se rendit compte qu'il serait fort difficile, sinon impossible, de concilier les thèses en présence.

M. Grousseau, au nom de la Commission des Régions libérées, après avoir exposé la communication dont il était saisi et estimant que des modifications aussi profondes à une loi organique devaient faire l'objet d'un projet de loi spéciale et non de dispositions introduites dans le budget des dépenses recouvrables, réclamant la disjonction.

L'intervention d'Escoffier

Léon Escoffier, dans une intervention vigoureuse, appuie l'exposé de son collègue : « Nous ne nous refusons pas, dit-il notamment, à examiner le projet de loi du ministre, mais nous voulons l'examiner nous-mêmes, car nous entendons démontrer que certains articles portent atteinte aux droits acquis des sinistrés et nous voulons avoir le moyen d'apporter quelques retouches que nous jugeons possibles, concernant les imputations et les cessions. Sur ce dernier point, on nous déclare qu'il importe de reviser la législation en vigueur, car des abus ont été commis. Nous ne le nions pas ! Mais sur qui en rejeter la faute, sinon sur les fonctionnaires chargés du contrôle, qui ne surent pas faire exactement leur emploi ? Renvoyez-nous donc les articles pour examiner sur le fonds. La commission des Régions libérées s'en saisira immédiatement et rédigera un texte qui, tout en apportant certaines modifications, respectera l'esprit et la lettre de la loi du 17 avril 1919.

Si vous passez outre, méfiez-vous, car l'application brutale des articles 6 et 13 auraient pour résultats certains de léser gravement les intérêts des moyens et des petits sinistrés, qui détiennent actuellement la presque totalité des dommages restant à payer ».

Les délégués de la commission des Finances protestèrent de leurs bonnes intentions, ils avaient le désir d'aboutir, toutefois, en faisant quelque chose de juste.

Malgré cette belle déclaration, la conversation s'éternisa, il fut alors suggéré de faire appel à M. de Lasteyrie.

Les déclarations de M. de Lasteyrie

Comme par hasard, le ministre des Finances se trouvait dans les environs. Averti il ne fut pas long à comparaître. M. de Lasteyrie reconnut que les modalités du projet de budget des dépenses recouvrables contrevenait, en effet, sur quelques points, aux dispositions de la loi des dommages de guerre mais que les difficultés de trésorerie dans lesquelles il se débattait l'obligeait à ne rien négliger pour soulager le budget.

Le Ministre fit ensuite un exposé de la situation financière et se montra fort pessimiste.

Après son départ, M. Dariac proposa de demander à la Commission des Régions libérées d'étudier les dispositions préconisées par M. de Lasteyrie.

Comme il n'était pas toujours question de la disjonction, M. Grousseau ne voulut point donner son acceptation pour cette proposition.

La séance fut alors levée.

❖ ❖

La Commission des Régions libérées qui se réunit aujourd'hui aura vraisemblablement à se prononcer sur les suggestions présentées par la Commission des finances.

Nous doutons qu'elle les accepte, car c'est le dessaisissement complet qu'elle réclame et non l'ouverture d'une discussion qui aurait pour résultat d'affaiblir la position très nette de résistance prise par nos représentants.

Une auto rentra dans la foule à Morlanwelz

Bruxelles 12. — (De notre corresp. partic.). — Lundi soir, une foule nombreuse attendait le passage d'une course cycliste au contrôle installé près de la gare de Morlanwelz. Soudain, une auto arriva à vive allure dans la foule. Cinq personnes roulèrent sous la voiture ; l'une d'elles eut l'épaule et le bras gauche cassés ; les autres furent fortement contusionnées.

Un trésor au fond de la mer

Londres, 12. — Un ingénieur anglais a entrepris, avec l'aide d'une firme suédoise, de retrouver une importante quantité de lingots d'or et d'argent se trouvant à bord du paquebot anglais « Egypte », qui sombra au large de l'île d'Ouessant, le 27 mai 1922.

A cet effet, des recherches ont commencé il y a un mois environ, afin de localiser exactement le navire coulé. Les travaux viennent d'être couronnés de succès et les entrepreneurs ont été efficacement aidés dans leur tâche par les informations que leur a fournies le service de télégraphie sans fil du ministère de la Marine français.

On prévoit que les opérations de sauvetage proprement dites seront assez longues.

LA RÉSISTANCE CONTINUE

Une patrouille française menacée a fait feu

Six allemands ont été tués et trois blessés

Dusseldorf, 12. — Dans la nuit du 10 au 11 juin, une patrouille française a été menacée par des civils allemands qui se trouvaient dans les rues de Dortmund, malgré l'interdiction de circuler.

Après les sommations d'usage, les soldats ont fait feu sur les Allemands qui refusaient de se disperser.

Six ont été tués et trois blessés.

L'assassinat de 2 adjudants français

L'un des sous-officiers était un héros

Epinal, 12. — L'un des deux sous-officiers assassinés à Dortmund est l'adjudant Buserello, né le 8 août 1892, à Lérouville (Meuse) Il avait résidé à Epinal où il était employé dans une blanchisserie.

L'adjudant Buserello, qui était orphelin, avait fait toute la guerre.

Il avait été blessé deux fois et était titulaire de la médaille militaire, de la croix de guerre et de cinq citations.

Les sanctions

Dortmund, 12. — Le Maire et le Préfet de Police ont été arrêtés.

Ils seront conservés en otage jusqu'à la découverte des assassins des deux sous-officiers français.

Une amende a été infligée à la ville.

42 millions de marks ont été saisis à la caisse d'épargne et deux milliards à la Reichbank.

Les autorités d'occupation ont également interdit toute circulation en ville à partir de 21 heures.

Une sentinelle a été tuée

Berlin, 12. — Dans la nuit du 11 juin, entre la gare et l'hôtel de la gare de Recklinghausen, une sentinelle française a été tuée.

L'état de siège aurait été proclamé à Recklinghausen.

Et tandis que les attentats continuent le chancelier Cuno se déclare contre l'arrêt brusque de la résistance

Berlin, 12. — Venant de Heidelberg, le chancelier Cuno est arrivé hier soir à Carlsruhe.

Il s'est entretenu longuement avec le président de l'Etat badois.

Une réception a eu lieu le soir au ministère d'Etat.

M. Cuno a pris la parole et a déclaré : « Vous connaissez la situation aussi bien que moi et vous voulez suivre la voie dans laquelle s'est engagé le Gouvernement d'empire il y a plusieurs mois déjà.

Il ne peut pas y avoir d'autre alternative pour un Allemand qui veut laisser une Allemagne libre à ses descendants ; il faut opposer un non à la puissance militaire de l'étranger.

Ce non n'a pas été prononcé par le Gouvernement, mais par le peuple allemand tout entier.

Tous sont fermement décidés à suivre la voie tracée par le Gouvernement le 11 janvier 1923.

La lutte passive dans laquelle nous nous sommes engagés doit être menée à bonne fin ; le mot d'ordre vient de la population qui est engagée dans la lutte.

Nous sommes conscients de notre responsabilité et si nous persévérons dans la voie tracée, nous prenons sur nous les conséquences de notre attitude.

Nous ne voulons pas d'arrêt brusque de la résistance passive. »

L'affaire des rhums

Le député Jean Galmot ira en correctionnelle

M. Jean Galmot, député de la Guyane, vient d'être renvoyé en police correctionnelle par M. Genty, juge d'instruction, pour les motifs suivants :

1. Escroquerie de 380.000 francs pour laquelle plainte fut déposée par M. Aristide Rayaud, courtier, 1, rue des Italiens, contre M. Jean Galmot et, pour complicité, contre MM. Jean Chamour et Georges Galmot.

MM. Fourcade et Henri Galmot bénéficient d'un non-lieu en ce qui concerne cette affaire.

2. Pour s'être fait escompter 24 millions sur des warrants fictifs opération pour laquelle une plainte fut déposée contre les mêmes personnes par la Société Centrale des Banques de Province.

La plainte pour abus de confiance déposée contre M. Aristide Ravaud par M. Galmot, qui s'était constitué partie civile, est l'objet d'un non-lieu, le contrat passé entre MM. Galmot et Ravaud étant annulé par suite de manœuvres frauduleuses.

M. Jean Galmot sera défendu par Me Henri Robert.

Le Gouvernement a décidé de faire à Pierre Loti des funérailles nationales

Paris, 12. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin en Conseil de Cabinet au Ministère des Affaires Etrangères, sous la présidence de M. Poincaré.

Sur la proposition de M. Raiberti, Ministre de la Marine, le Conseil a décidé de faire aux frais de l'Etat, les funérailles de M. Pierre Loti.

Le corps sera transporté sur un torpilleur, de Rochefort à l'île d'Oléron où aura lieu l'inhumation.

Le Gouvernement sera représenté aux obsèques par M. Léon Bérard, Ministre de l'Instruction publique.

Condoléances turques

Le chargé d'affaires de Turquie à Paris, M. Husseine Raghib, a adressé à M. Samuel Viaud un télégramme de condoléances lui exprimant les sentiments de profonde sympathie de toute la nation turque, à l'occasion de la mort de Pierre Loti.

Un télégramme du Ministre de la Marine

M. Raiberti, Ministre de la Marine, a adressé à M. Samuel Viaud, à Hendaye, le télégramme suivant :

« Je prends part à votre douleur et à celle des vôtres et vous prie d'agréer mes plus profondes condoléances pour la perte que viennent de faire, dans la personne de votre illustre père, la marine et les lettres françaises. »

Un télégramme du Ministre de l'Instruction publique

Voici, d'autre part, le texte du télégramme que le Ministre de l'Instruction publique vient d'envoyer à la famille de M. Pierre Loti, à l'occasion de sa mort :

« En m'inclinant de toute mon admiration devant l'œuvre et le nom immortels du grand écrivain qui vient de mourir, je m'associe au deuil des lettres françaises et vous prie d'agréer l'hommage de ma profonde sympathie. »

La succession Sarah Bernhardt

DES RELIQUES AUX ENCHERES

Paris, 12. — La vente des objets ayant appartenu à Mme Sarah Bernhardt s'est poursuivie aujourd'hui. On vendait les dessins et les tableaux modernes et les sculptures, œuvres de l'artiste Depunte. Au total : 115 numéros qui ont réalisé 82.395 francs.

Les Alliés et les réparations

L'Angleterre n'a pas dit son dernier mot et ne désespère pas de s'entendre avec la France et la Belgique

Londres, 12. — On apprend de source autorisée que le gouvernement britannique n'a pas encore rendu définitives les décisions sur lesquelles son attention s'était arrêtée hier soir.

On déclare, en effet, que les ministres, soit réunis en conseil, soit séparément, vont continuer leur examen dans un esprit très favorable et avec le très vif désir — sur lequel on insiste — d'arriver à un règlement satisfaisant avec la France et la Belgique.

L'examen d'hier soir, fait par le conseil n'a porté d'ailleurs que sur un des aspects de la question et ne constituait qu'une confirmation du point de vue britannique sur la procédure à suivre en ce qui concerne le mémorandum allemand.

Le ton général de la presse anglaise est optimiste sur l'issue de la situation, sauf certains journaux qui font suivre le résultat du conseil de cabinet d'hier soir de commentaires tendant à laisser supposer que l'Angleterre serait près d'une rupture avec la France

Il est permis de source autorisée, de donner à ces réflexions un démenti catégorique.

M. Baldwin désirerait que la réponse à l'Allemagne soit commune

La «Pall Mal Gazette» déclare que M. Baldwin fait de sérieux efforts pour que la réponse alliée à l'Allemagne soit commune et qu'il n'y ait pas d'autre affaiblissement de l'Entente.

Moscou a répondu à Londres

LE GOUVERNEMENT DES SOVIETS ACCEPTE LES DEMANDES BRITANNIQUES, SAUF DEUX

Londres, 12. — On publie la réponse du Gouvernement des Soviets à la note britannique.

Le Gouvernement des Soviets accepte les demandes britannique, sauf sur 2 points.

1° Demande de la réciprocité, pour les compensations des pertes subies par les sujets britanniques ;

2° Le Gouvernement des Soviets ne consent à rappeler ses représentants à Caboul et à Téhéran que si une enquête conjointe anglo-russe prouve qu'ils ont enfreint les stipulations de l'accord anglo-russe touchant la propagande.

Un typhon a balayé les îles Philippines

IL Y A TREIZE MORTS ET ON CRAINT LA FAMINE

Manille (Iles Philippines), 11. — Un typhon qui s'est abattu sur l'île Samar a tué 13 personnes. 95 % des maisons de cette localité ont été rasées par l'ouragan, on craint la famine.

La villa sanglante de Budapest

Pour devenir propriétaire, un homme a tué ou fait tuer quatre personnes

Budapest, 11 juin. — Il y a quelques jours le nouveau propriétaire d'une villa sise à Matraszentmihaly, près Budapest, voulant faire aménager la loge du concierge, afin d'y installer une institutrice qui, jusqu'alors habitait dans le logement qu'il se proposait d'occuper lui-même, fit enlever le plancher de la loge.

Au cours de cette opération, on découvrit une grande caisse en tôle, dans laquelle se trouvait le cadavre d'un garçon d'environ seize ans.

Les recherches établirent que ce garçon avait été assassiné et ensuite enseveli par un certain Joseph Toth, ancien commis-marchand.

On arrêta le coupable qui, cependant, réussit à s'évader, mais le lendemain, Toth était de nouveau arrêté et interrogé.

Il nia tout d'abord, mais finit par avouer qu'il avait tué non seulement le garçon dont on avait découvert le cadavre, et qui se nommait Jules Kovess, membre d'une famille assez riche, revenue récemment d'Amérique, mais aussi la mère du jeune homme, Mme Laurent Kovess, et la mère de celle-ci, Mme André Lachmann.

Un peu plus tard, on découvrit qu'il y avait une quatrième victime de ce massacre dans la villa, que la rumeur publique ne tarda pas à baptiser la « Villa de la Mort ». C'était le chef de famille : M. André Lachmann.

Après avoir exterminé cette famille, l'assassin, assisté d'un complice, l'ancien commis-marchand Désiré Kanozsay, fit, grâce à un faux document, établir le titre de propriété de la ville à son propre compte.

Le hasard révélateur

Tout cela se passait dans le courant du mois de février dernier et ce n'est que le hasard qui a conduit à la découverte du crime.

Joseph Toth qui, depuis plusieurs années, jouait à la Bourse, vendit la villa à un riche fabricant de boîtes, qui fit entreprendre les travaux au cours desquels on découvrit les cadavres de trois des victimes : l'un dans la loge du concierge, l'autre, celui du vieux Lachmann, dans la buanderie et le troisième, celui de Mme Kovess, enterré dans le jardin de la villa.

Le corps de Mme André Lachmann fut découvert dans un village voisin.

Les aveux du criminel

Interrogé, Joseph Toth fit les aveux suivants :

« André Lachmann était un homme assez riche, mais de nature très avare. Il traitait sa famille très chichement.

Mme Kovess, ayant perdu une forte somme à la suite de spéculations à la Bourse, voulut empoisonner le vieillard et demanda à Joseph Toth de lui procurer le poison nécessaire, ce qui fut fait. Mais au dernier moment, on se décida pour un autre moyen.

En effet, Toth mit à la disposition de Mme Kovess un pistolet à répétition et la fille, en présence de sa mère, assassina son père, en lui logeant deux balles, une dans la tête et une au cœur ».

Etant au courant de l'affaire, Joseph Toth dominait les criminelles et sut en tirer profit. Mmes Lachmann et Kovess racontaient aux voisins que Lachmann était parti pour l'Amérique et personne n'en conçut de soupçons.

Cependant de vives querelles ne tardèrent pas à s'élever entre la mère et sa fille. Celle-ci, d'un tempérament violent, résolut de supprimer sa mère. Mais Toth, craignant que ses projets, concernant l'appropriation de la villa n'échouassent, enleva l'arme des mains de la fille et, froidement la tua.

Son enfant, accourant au bruit de la détonation, Toth le tua à son tour.

Un peu plus tard, Toth attirait Mme Lachmann dans un hôtel et l'étranglait.

L'enquête a établi que le criminel avait des antécédents mouvementés.

Tragique drame londonien

Une jeune maman a tué ses trois enfants et s'est tranchée la gorge

Londres, 12.— Un drame horrible s'est déroulé cet après-midi, dans le faubourg de Camden Town. Une jeune mère de trente et un ans a tué ses trois enfants, âgés respectivement de cinq ans, trois ans et six mois, puis s'est suicidée en se coupant la gorge.

Le mari, M. Thompson, qui est employé dans la City, était à son travail à ce moment.

Le ménage paraissait uni et la seule explication que l'on puisse donner de l'acte de Mme Thompson, c'est que, affecté par la maladie de cœur dont elle souffrait depuis quelque temps, et vivement préoccupée par l'état de santé de son dernier-né, qui ne cessait de gémir et de pleurer, elle commit le triple crime et mit fin elle-même à ses jours dans un moment de désespoir.

Le boxeur Criqui a été nommé pompier honoraire

Manhasset, 12. — Criqui a donné une exhibition de quatre rounds au profit du fonds de secours des pompiers de Manhasset, qui l'ont nommé, ainsi que son manager Eudeine, pompier honoraire.

RHUM St-JAMES

Grand Cru

« St James

ce prestigieux pays des Antilles est le lieu d'origine des premiers Rhums du Monde. »

La Bulgarie appelle plusieurs jeunes classes et mobilise ses officiers de réserve

Londres, 12. — On mande de Belgrade : Les correspondants à Sofia des journaux serbes « Politika » et « Wreme » décrivent ainsi la situation en Bulgarie. A Sofia le calme règne, le nouveau gouvernement a ordonné la mobilisation de tous les officiers de réserve et appelé plusieurs jeunes classes sous les drapeaux, les volontaires sont armés.

A Londres et à Paris, on est sans nouvelles.

Oui, mais les agrariens se soulèvent contre le nouveau gouvernement et semblent vouloir marcher sur Sofia

Londres, 12. — On confirme que M. Stamboulisky, ancien premier ministre, n'est pas arrêté, mais on ignore où il se trouve exactement.

Des révoltes paysannes contre le nouveau gouvernement sont signalées dans tout le pays.

Une grave révolte aurait éclaté aux environs de la ville de Plevna. Dix mille paysans ont cerné cette ville. Le nouveau gouvernement a envoyé des troupes sur les lieux. Les résultats de la lutte ne sont pas encore connus.

D'autre part, les mêmes journaux apprennent de Tsaribrod les détails suivants sur les révoltes paysannes.

L'ancien président du Sobranie, M. Botoff et le ministre des communications, M. Atanasoff qui a réussi à s'enfuir de la capitale, ont soulevé les paysans aux environs de la ville de Padomir. Environ 7.000 paysans sont entrés en collision avec les troupes du gouvernement.

Le député Tomianoff a soulevé plusieurs villages à l'est de Sofia.

M. Stamboulisky serait à Dolakovo. Il aurait 20.000 paysans avec lui et se préparerait à marcher sur la capitale.

Un fils de la garde-barrière de Leval a été broyé par un train

Avant-hier lundi 11 juin, à 17 h. 50, le jeune Hobreux, 12 ans, fils de Mme Hobreux, garde-barrière au passage à niveau de Leval, s'engageait sur la voie ferrée après le passage d'un train se dirigeant vers Aulnoye, sans avoir remarqué qu'un autre train, venant en sens inverse, était caché par le précédent.

Le malheureux fut littéralement broyé par la locomotive. Il eut la tête séparée du tronc et le reste du corps mis complètement en lambeaux.

Le désespoir des parents est navrant.

Le voyage d'un petit garçon de l'Avesnois

Hier soir, est descendu en gare de Lille, du train de 9 heures 20, venant de Valenciennes, un gamin âgé de 10 ans, qui a déclarer se nommer Duffrenne Paul, dont les parents habitent Dompierre, commune qu'il a quittée depuis un mois, dit-il, pour aller voir sa tante qui habite Zuydcoote.

L'agression contre M. Caillaux

L'AVOCAT EBELOT PASSERA INCESSAMMENT DEVANT LE TRIBUNAL DE TOULOUSE

Toulouse, 12. — L'affaire de M. Ebelot, avocat à la Cour d'appel et des autres inculpés dans l'agression du 10 mai contre M. Caillaux, viendra le 28 juin prochain, devant le tribunal correctionnel.

FEUILLETON DU 14 JUIN 1923 — N° 39

L'ANNEAU D'ARGENT

Grand roman d'amour par Georges de BOISFORÊT

DEUXIEME PARTIE

Celles qui pleurent

IV

LE DERNIER COUP

... Mis en quelque sorte en quarantaine par mes camarades... je vivais donc isolé... sans comprendre... sans deviner le pourquoi d'un tel état de choses... mais, décidé néanmoins, dès que l'occasion s'en présenterait, à exiger des explications... à provoquer un éclat... à demander raison au premier d'entre mes collègues qui eût aggravé d'une insulte précise... d'une insulte directe... une conduite par elle-même inexplicable... lorsque, hier, en entrant au mess, je trouvai un groupe d'une dizaine d'officiers qui... autour d'un jeune sous-lieutenant de hussards ayant un journal déplié devant lui, parlaient à voix haute, avec animation.

... A mon apparition, le silence s'établit brusquement.

... Je m'étais senti pâlir.

... Mes poings, inconsciemment, se crispèrent.

... Je m'avançai vers le jeune sous-lieutenant et d'un ton hautain :

... — Apparemment, ce que vous lisez est fort captivant et il me plairait d'en discuter avec vous comme le faisaient ces messieurs dont ma présence vient tout à coup d'interrompre la conversation.

... — Soit, fit-il avec impertinence, je n'y vois, pour ma part, aucun inconvénient. Ces messieurs non plus sans doute.

... Mais il n'acheva pas.

... Paul de Seymeur... qui était présent... s'était rapproché de lui... et, s'emparant vivement du journal :

... — Ce que vous faites là, mon jeune ami, n'est pas digne de l'uniforme que vous avez... que nous avons tous ici l'honneur de porter... Il n'y a rien, dans ce journal, qui puisse intéresser monsieur Mauroy... rien qui nous intéresse nous-mêmes...

« ... Viens, Gaston, nous allons déjeuner ensemble...

« ... Point n'est besoin d'envenimer cette sotte querelle qui — je l'espère d'ailleurs — n'en est pas une... L'armée, a-t-on dit, est une grande famille... Il serait beau voir... par l'inauguration de mœurs nouvelles... de mœurs hautement réprouvées... ses enfants se déchirer entre eux.

... Il avait passé son bras sous le mien... et il cherchait à m'entraîner.

... Mais, presque avec violence, je me dégageai de son étreinte...

... Et, me baissant rapidement vers le sol, je pris le journal qu'il avait froissé... jeté au loin.

... Car je ne doutais pas que... enfin ! j'allais avoir la clef du mystère... l'explication de l'attitude étrange... injurieuse... observée envers moi par ceux-là même qui... auparavant... s'étaient montrés d'une correction... d'une camaraderie si parfaites.

... Oui, j'allais être fixé...

... Soulagé d'un grand poids.

... D'un regard attentif, d'un regard avide, je parcourais la feuille... cherchant dans chaque colonne... dans chaque article... je ne savais quoi en réalité... mais cherchant quand même... lorsque tout à coup un nom me sauta aux yeux.

... Notre nom, mère, imprimé en toutes lettres.

... Le cœur battant à se rompre... les doigts tremblants... le front mouillé de sueur, je lis :

LES VOLEURS DE LA HAUTE FINANCE

... Sous ce titre, l'auteur de l'article racontait l'histoire de tous les banquiers de tous les hommes de finance... célèbres ou obscurs... qui, en ces dix dernières années, avaient été condamnés par les tribunaux... ou étaient en fuite... ou s'étaient suicidés... Il y avait, dans cette histoire, de la boue et du sang... et, parmi la liste infamante... parmi ces noms marqués d'une flétrissure, le nom de mon père !... Oui, c'était de lui principalement... c'était de lui surtout qu'il était question !... Et sais-tu ce qu'on disait ?... Non, n'est-ce pas ?... C'est tellement atroce que tu ne peux deviner... On disait que ce n'est pas à la suite de spéculations malheureuses — ce qui peut arriver au plus honnête homme — que mon père... notre père, à Frédéric et à moi... s'était donné la mort... mais pour avoir commis un abus de confiance... détourné des fonds importants... un dépôt sacré à lui confié.

... Oui, tu entends bien, l'on affirmait que c'était pour ne pas avoir de compte à rendre à la justice, pour échapper aux travaux forcés que « l'agent de change de la Chaussée d'Antin » s'était brûlé la cervelle !...

Horrifiée... la gorge sèche... les prunelles dilatées... madame Mauroy semblait frappée par la foudre.

Et puis, brusquement, un flot de sang monta à son visage... elle empoigna son fils aux épaules... et, le secouant avec égarement.

— Ce que tu viens de dire, c'est faux, n'est-ce pas ?

... Ce journal ment...

... C'est là une infamie...

... Mon mari... le père de mes enfants... un voleur... comme si une chose pareille était possible !...

Le front bas, d'une voix étouffée, Gaston poursuivit :

— Pour me convaincre que j'étais bien éveillé... que je n'étais pas le jouet d'un cauchemar... une fois... deux fois de suite je dus relire l'article dont les lignes dansaient devant mes yeux... J'étais étourdi... écrasé... anéanti... Car je ne pouvais douter maintenant... Je savais pourquoi mes pairs me mettaient à l'index... Sans résistance, je me laissai entraîner par Seymeur qui, dehors me dit :

— Mon pauvre ami... j'aurais tant voulu t'éviter cette peine... Que vas-tu faire à présent ?

Ce que j'allais faire ?

Demander tout de suite à mes chefs l'autorisation de partir... de me rendre sans retard à Paris... afin de voir l'auteur de l'article... de le confondre... de faire la lumière... l'éclatante lumière sur la fin tragique de mon malheureux père.... de proclamer son innocence... d'imposer silence à la calomnie.

Paul de Seymeur me quitta en me déclarant avec émotion :

— Tous mes vœux te suivent, Gaston... Ton père se serait-il rendu coupable de ce dont on l'accuse que mon amitié pour toi ne changerait pas... Et je trouverais toujours profondément iniques les préjugés.... les indéracinables préjugés contre lesquels je proteste avec énergie et lui tendent à le faire supporter la responsabilité d'une faute que tu n'as pas commise.

« Je veux, en ces tristes circonstances, te rendre un dernier service.

« J'ai, à Paris, un cousin germain juge d'instruction, M. de Rochemer.

« Au cas où tu aurais besoin... d'un conseil... je t'autorise à te recommander de moi auprès de lui.

« Il est un magistrat éclairé, doublé d'un parfait homme du monde... Nul doute — si les événements te font juger opportun de l'aller voir — qu'il ne te fasse bon accueil.

Le lendemain matin... c'est-à-dire aujourd'hui, mère, le train m'emportait vers Paris.

En cours de route, je me demandai comment — alors que mes collègues étaient tous au courant — oui, je me demandai comment il se faisait que, seul, j'étais demeuré dans l'ignorance de ce qui se passait... Un souvenir me traversa l'esprit...

Le jour où, dans le journal en question, avait paru l'article... l'odieux article que je viens de te résumer.. Paul de Seymeur m'avait demandé : Ton père n'est-il pas l'agent de change de la chaussée d'Antin ?... Et, sur ma réponse affirmative, son front s'était rembruni... Il avait mis, à ne pas me quitter de la journée, une insistance singulière... Le soir, il était même rentré avec moi quelques minutes dans ma chambre... Et lorsque, après son départ, je voulus prendre sur son bureau, les journaux du jour que mon ordonnance avait l'habitude de déposer là... et que je lisais dans mon lit avant de m'endormir... je ne les trouvai pas... Ils avaient disparu.. Tout de suite je pensai en souriant : Ce diable de Paul, les aura pris par distraction... ou par espièglerie.. Demain, à la manœuvre, je lui laverai la tête.... Et je n'attachai pas autrement d'importance à cet incident... Mais à cette heure, pour moi la clarté se faisait et je devinais dans quel but... de délicatesse... d'amitié profonde... l'excellent garçon avait agi ainsi.

Mme Mauroy s'était laissée tomber dans un fauteuil... Blanche comme un linge.... d'une main comprimant les battements désordonnés de son cœur, elle écoutait son fils sans l'interrompre.

Trop de désastres, coup sur coup, s'abattaient sur elle.. elle était à bout de forces... à bout de résistance contre le mauvais sort, contre la fatalité qui... dans un vertige... l'entraînait vers elle ne savait quel abîme.

L'accusation qui pesait sur son mari... qui tendait à salir sa mémoire.. à l'éclabousser de boue, elle et ses deux fils.... cette accusation était plus absurde encore qu'elle n'était infâme !..

Quel abus de confiance avait pu commettre l'agent de change ?

(A suivre)